

PRESENTATION DU MASTERE DROIT PUBLIC

Identification du parcours proposé

Rattachement du parcours

Domaine de formation	Droit
Mention(s)	Droit public
Parcours (ou spécialité)	Mastère de recherche en droit public
Date de démarrage de la formation	2012-2013

Objectifs de la formation et pré-requis

Le mastère de Droit public et science politique est avant tout destiné aux étudiants qui envisagent de se consacrer à la recherche (thèse en droit public) et/ou à l'enseignement (assistant, maître-assistant, maître de conférences, professeur). Il est également ouvert aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs connaissances en droit public tout en conservant une approche pluridisciplinaire de cette branche du droit.

Conditions d'accès à la formation et pré-requis

Licence admise pour l'accès au mastère

Etre titulaire d'une Licence fondamentale en droit public (à concurrence de 90%) et d'une Licence appliquée en droit public (à concurrence de 10%) ou d'un diplôme reconnu équivalent par les structures compétentes de la Faculté.

Perspectives personnelles du parcours

Recherche scientifique – carrières d'enseignement universitaire, du secteur public (administration, magistrature) et du secteur privé (avocat, conseil juridique).

Perspective académique du parcours

Thèse de Doctorat en droit public

Matières enseignées

Semestre 1 : Droit constitutionnel : aspects théoriques ; droit administratif : aspects fondamentaux ; droit financier approfondi ; science politique.

Choix : Droit de l'environnement approfondi ou droit de l'urbanisme.

Semestre 2 : Droit public économique ; questions fondamentales de droit international ; théorie de droit ; théorie de relations internationales.

Choix : Contentieux administratif ou droit européen.

Semestre 3 : Droit constitutionnel : justice constitutionnelle ; droit fiscal approfondi ; idées politiques ; droit international économique.

Choix : droit et genre ou droit humanitaire.

Semestre 4 : Mémoire